

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 812

7 novembre 2000

SOMMAIRE

ABN Amro Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	pages 38930, 38931	DEXIA LIFE & PENSIONS, Dexia Life & Pensions Luxembourg S.A., Luxembourg	38951, 38953
Amarna Holding S.A., Luxembourg	38931	Dinan S.A. (Holding), Luxembourg	38953
Ansaldo International Ltd S.A., Luxembourg	38932	Editions & Promotions, S.à r.l., Diekirch	38972
Aqua d'Or S.A., Howald	38932	Elecromind S.A., Steinfort	38949
Ardent Chemicals S.A., Luxembourg	38932	Eliodoro S.A., Luxembourg	38955
Arnoldy International Telecom S.A., Grevenmacher ..	38932	Emcedeux S.A., Luxembourg	38955
Asele S.A. Holding, Luxembourg	38933	EMF Management S.A., Luxembourg	38953, 38954
Asturienne de Participations S.A., Luxembourg	38933	Esanto Holding S.A., Luxembourg	38955, 38956
Atelier Mécanique Jacoby, S.à r.l., Mersch	38933	Eurocharter S.A., Luxembourg	38956
Atlas Copco Reinsurance S.A., Luxembourg	38934	Euro 5 Finance S.A., Luxembourg	38944
Auto-Tecnic S.A., Luxembourg	38935	Euro-Habemus S.A., Luxembourg	38957
Avenir, S.à r.l., Luxembourg	38934, 38935	Eurolux S.A., Luxembourg	38957
Borga S.A. (Holding), Luxembourg	38935	Europäisches Renten Institut S.A., Luxembourg	38957
B.R.G. Services S.A., Luxembourg	38936	European Brokers & Services S.A., Luxembourg	38957
Broville Holding S.A., Luxembourg	38936, 38937	Euro Silang Holding S.A., Luxembourg	38958
Bryce Invest S.A., Luxembourg	38936	Eurostam S.A., Luxembourg	38958
Buhrmann Silver S.A., Luxembourg	38937, 38939	Eurotarget 2000 S.A., Luxembourg	38958
Bureau d'Expertises Jean Schmit, S.à r.l., Luxembourg	38939	Euroweiss S.A., Luxembourg	38958
Business Global Investment Corporation S.A.H., Luxbg	38939	Everest Communication, S.à r.l., Luxembourg	38959
Callahan Investco Germany 1, S.à r.l., Luxembourg	38932	Ever White S.A., Luxembourg	38959
Capital Multi Strategies, Sicav, Luxembourg	38943	Family Six S.A., Luxembourg	38959
Castillo Investments S.A.H., Luxembourg	38942	Ferrania Lux, S.à r.l., Luxembourg	38961
Catz Finance S.A.H., Luxembourg	38939	Fides (Luxembourg) S.A., Luxembourg	38959, 38960
Caves Bernard-Massard Luxembourg S.A., Grevenmacher	38942	Fiduciaire Premium S.A., Luxembourg	38958
Caves Scheid, S.à r.l.	38939	Fiduciaires de l'Union S.A., Luxembourg	38961
Cenacle Holding S.A., Luxembourg	38942	Finag S.A., Luxembourg	38961
Certus International S.A. Luxembourg	38965	Financial Development Holding S.A., Luxembourg	38957
C.E.W., Central Europa Wine S.A., Steinfort	38943	Financière de Lorraine Holding S.A. Luxembourg	38957
Chartered Finance Corporation Holding S.A., Luxbg ..	38943	Finbel Re S.A., Luxembourg	38962
Chinon Holding S.A., Luxembourg	38943	Florentini International S.A., Luxembourg	38962
Cila Holdings S.A., Luxembourg	38945	Flamis, S.à r.l., Luxembourg	38962
CIM, Constructions Industrielles et Minières S.A., Luxembourg	38945, 38946	Galway International S.A., Hesperange	38963
City Trust Corporation S.A., Luxembourg	38945	Garage Carlo Apel, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	38963
COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A.H., Luxembourg	38944	Geso S.A., Luxembourg	38963
Commerzbank International S.A., Luxembourg ..	38947	GFT Finance S.A.H., Luxembourg	38950
Compagnie Commerciale de l'Est S.A., Luxembourg ..	38948	Gilda, S.à r.l., Luxembourg	38963
Compagnie Luxembourgeoise de Révision, Strassen ..	38948	Gordius Holding S.A., Luxembourg	38970
Corend S.A., Luxembourg	38948	Gorgona Holding S.A., Luxembourg	38964, 38965
Coreven, S.à r.l., Ehlange	38948	G.S.P. Holding S.A., Luxembourg	38970
Corona Holding S.A., Luxembourg	38949	H.A.S. S.A., Luxembourg	38960
CTM Holding S.A., Luxembourg	38948	Iberian Video Group S.A., Luxembourg	38961
Dafofin Holding S.A., Luxembourg	38948	Imdeco S.A., Wincrange	38976
Dautom Holding S.A., Luxembourg	38949	Imixel S.A., Luxembourg	38971
Décors-Lux S.A., Bascharage	38949	Insutrel S.A., Luxembourg	38971
Decotra, S.à r.l., Strassen	38950	Isis Computer A.G. Weiswampach	38975
Delra Investissements et Participations S.A., Luxembourg	38950, 38951	Lücker Transport, GmbH, Weiswampach	38973
Deutsche Bank AG, Filiale Luxembourg, Luxembourg	38950	Mischaux-Braun, S.à r.l., Echternach	38973, 38975
		Sofadimode, S.à r.l., Echternach	38975
		Zyro S.A., Luxembourg	38930

ZYRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 51.091.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
un mandataire

(36947/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2000.

ZYRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 51.091.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2000

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36948/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2000.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 15.302.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 juin 2000 et de la réunion du Conseil d'Administration de la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

Messieurs D. R. Scheepe, J. P. Everwijn, F. B. Deiters.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

Monsieur J. P. Everwijn.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 1999:

ERNST & YOUNG S.A.

2) Election de Messieurs D. R. Scheepe, J. P. Everwijn, F. B. Deiters and J. M. J. Kallen en tant qu'administrateurs.

3) Election de Monsieur J. P. Everwijn en tant qu'administrateur-délégué de la société.

4) Election de ERNST & YOUNG comme nouveau Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Du profit qui s'élève à LUF 43.029.405,-, un montant de LUF 42.029.405,- est reporté.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

J. Everwijn M. Droogleever-Fortuyn

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36969/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 15.302.

Réunion du Conseil d'Administration

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social en date du 30 juin 2000 que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Monsieur J.P. Everwijn (Administrateur-Délégué),
Monsieur D.R. Scheepe,
Monsieur F.B. Deiters,
Monsieur J.M.J. Kallen.

Révocation du pouvoir de signature «B» de Mademoiselle Catherine Koch avec effet au 1^{er} juillet 2000.

Nomination d'un Fondé de pouvoir «A» (signent conjointement avec un Administrateur ou un autre Fondé de pouvoir) avec effet au 1^{er} juillet 2000:

Mademoiselle Catherine Koch.

Nomination de Fondés de pouvoir «B» (signent conjointement avec un autre Fondé de pouvoir ou un Administrateur) avec effet au 1^{er} juillet 2000:

Mademoiselle Lian van den Broek,
Monsieur Patrick van Denzen.

Il résulte de ce qui a été décidé que la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. peut être représentée par les personnes suivantes:

Les membres du conseil d'administration (signent conjointement avec un autre Administrateur ou un Fondé de pouvoir)

Monsieur J.P. Everwijn (Administrateur-Délégué),
Monsieur D.R. Scheepe,
Monsieur F.B. Deiters,
Monsieur J.M.J. Kallen.

Fondés de pouvoir «A» (signent conjointement avec un autre Fondé de pouvoir ou un Administrateur)

Monsieur Marco Dijkerman,
Madame Marjolijne Droogleever-Fortuyn,
Mademoiselle Catherine Koch.

Fondés de pouvoir «B» (signent conjointement avec un Administrateur ou un Fondé de pouvoir «A»)

Madame Eliane Klimezyk,
Mademoiselle Lian van den Broek,
Monsieur Patrick van Denzen.

Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution de sociétés luxembourgeoises, la Société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. est engagée en tant que fondateur par chaque administrateur et par chaque fondé de pouvoir A individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36970/683/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

AMARNA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.288.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	USD 264.003,80
- Résultat de l'exercice	<u>USD 365.367,55</u>
- Résultat disponible	USD 629.371,35
- Dividende	<u>USD (373.967,24)</u>
- Résultat à reporter	USD 255.404,11

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature.

(36974/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ANSALDO INTERNATIONAL LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.947.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
par mandat
Signature*

(36975/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

AQUA D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 60, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 43.011.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2000.

*N. Crahay
Administrateur et Directeur*

(36977/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ARDENT CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.940.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
par mandat
Signature*

(36978/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ARNOLDY INTERNATIONAL TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 50.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2000.

*Pour la S.A. ARNOLDY
INTERNATIONAL TELECOM
Signature*

(36980/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CALLAHAN INVESTCO GERMANY 1, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
H. R. Luxemburg B 74.512.

Am 7. Juli 2000 hat ein Gesellschafterbeschluss Herrn Cary Giese mit Wirkung zum 7. Juli 2000 als einzelzeichnungsbefugter Geschäftsführer und Geschäftsführer abberufen.

Infolgedessen ist Edmond Nicolay einzelzeichnungsbefugter Geschäftsführer und alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft gemäss Artikel 10 der Gesellschaftssatzung.

*Für gleichlautenden Auszug
M. Feider*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37007/253/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

38933

ASELE S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.833.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue en date du 17 mai 2000 que les actionnaires ont élu comme Administrateurs et Commissaire aux Comptes:

Administrateurs:

- RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg,
- RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernesey,
- RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernesey.

Commissaire aux Comptes:

- FIDEI REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

RABO MANAGEMENT
SERVICES LIMITED

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36981/699/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ATELIER MECANIQUE JACOBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 8, um Mierscherbiërg.
R. C. Luxembourg B 22.012.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour ATELIER MECANIQUE JACOBY, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(36984/524/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ASTURIENNE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme de Droit Luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 67.066.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ASTURIENNE DE PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Administrateur

(36982/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ASTURIENNE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme de Droit Luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 67.066.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 3 mai 2000 à 10.00 heures

Résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en FRF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2000.

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé, dans le cadre défini par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, pour le porter de son montant actuel de EUR 7.622.450,86 à EUR 7.630.000,-.

L'assemblée décide d'adapter les trois premiers paragraphes de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-dix Euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 1.099.370,84), représenté par trois mille quatre cent trente-quatre (3.434) actions sans mention de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à sept millions six cent trente mille Euros (EUR 7.630.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

Cette résolution a été adoptée, à l'unanimité.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36983/046/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 22.344.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

(36985/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 22.344.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg le 6 juin 2000 au siège social de la société*

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Hans Ola Meyer
- M. Jan Petersson
- M. Leif Victorin
- M. Robert Hallberg

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2001 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2000.

2. L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant: KPMG Audit.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2001 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36986/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

AVENIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 17.563.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour AVENIR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(36989/524/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

AVENIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 17.563.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour AVENIR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(36990/524/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

AUTO-TECNIC, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 4, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 7.694.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Emmanuel Tesch, administrateur et président du conseil d'administration
M. Johny Eischen, administrateur-délégué
M. Auguste-Charles Laval, administrateur
M. Marc Lambert, administrateur
M. Gerhard Schäfer, administrateur
M. Wolfgang Reitz, administrateur
M. François Tesch, administrateur
M. Théo Worré, administrateur
M. Dominique Laval, administrateur
M. Paul Olinger, administrateur

Réviseur d'entreprises:

KPMG Audit

Commissaire aux comptes:

M. Robert Jung

Luxembourg, le 27 juin 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour AUTO-TECNIC S.A.
KPMG Experts-Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36988/537/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

BORGA S.A. (HOLDING), Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.834.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue en date du 17 mai 2000 que les actionnaires ont élu comme Administrateurs et Commissaire aux Comptes:

Administrateurs:

- RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg
- RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernesey
- RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernesey

Commissaire aux Comptes:

- FIDEI REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

RABO MANAGEMENT SERVICES
LIMITED

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36994/699/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

B.R.G. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 72.169.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B.R.G. SERVICES S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(36999/524/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

BRYCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.146.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg le 3 juillet 2000 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires des sociétés BREGAN WORLD LIMITED, BRIMSBERG SECURITIES LIMITED, et RAVELIN INVESTMENTS S.A. de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et la société KEVIN MANAGEMENT S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Messieurs Peter Vansant et Gabriel Jean.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg
en date du 3 juillet 2000 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été élus aux fonctions d'administrateur-délégué de la société; ils auront chacun tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur seule signature.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour BRYCE INVEST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37002/768/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

BROVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.761.

*Minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders held on June 7, 2000
at 10.00 a.m. at the registered office of the company*

The meeting was chaired by Mr J. Bonnier who appointed Mr P. Robat as ballot-judge and Mrs I. Rosseneu as secretary to the meeting.

The Chairman stated that it appeared from the attendance list presented to the meeting, that 70 (seventy) shares, representing the entire share capital of the company were represented at the meeting and that hence evidence of formal convening notices could be disregarded, whereupon the Chairman declared the meeting duly constituted and able to validly deliberate the items on the agenda.

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet, and profit and loss statement and allocation of the results as at December 31, 1999.
3. Decision to be taken in conformity with Article 100 of the law on commercial companies.
4. Discharge of responsibility to the Directors and to the Statutory Auditor with respect to the past financial year.
5. Replacement of the Statutory Auditor.
6. Approval of the conversion effective as from June 7, 2000 of the capital of the Company into Euro.
7. Cancellation of the par value of the shares effective as from June 7, 2000.
8. Modification of article 3 of the articles of incorporation.

Upon motion duly made and seconded, it was unanimously resolved:

1. Reports of the Directors and of the Statutory Auditor

The reports of the Directors and of the Statutory Auditor are presented by the chairman.

2. Approval of the balance sheet and profit and loss account and allocation of the results as at December 31, 1999

The shareholders approved unanimously the balance sheet and profit and loss account as at December 31, 1999. In accordance with the articles of association, the shareholders of BROVILLE HOLDING S.A. decided unanimously to carry forward the total loss of NLG 43.115,93.

3. Decision to be taken in conformity with Article 100 of the law on commercial companies

Although the accumulated losses exceed 50% of the subscribed capital, the shareholders decided to continue the business of the company.

4. Discharge of the responsibility to the Directors and to the Statutory Auditor

The shareholders grant unanimously full and total discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the year 1999 and thank the Directors and the Statutory Auditor for their contributions to the company.

5. Replacement of the Statutory Auditor

The chairman informed the meeting that Mr L. Van Loey, Statutory Auditor of the Company, will be replaced by FIDEI REVISION, S.à r.l., until the Annual General Meeting of 2002.

6. Approval of the conversion effective as from June 7, 2000, of the capital of the Company into Euro

The shareholders propose to convert the capital of the Company of seventy thousand Dutch Guilders (NLG 70,000.-) represented by seventy (70) shares of one thousand Guilders (NLG 1,000.-) each into EUR thirty-one thousand seven hundred and sixty-four point sixty-two (EUR 31,764.62).

7. Cancellation of the par value of the shares effective as from June 7, 2000

The shareholders resolve to cancel the par value of the shares effective June 7, 2000.

8. Modification of article 3 of the articles of incorporation

The shareholders resolve to adapt article 3 of the articles of incorporation pursuant to item 6 above as follows: «The corporate capital is set at thirty one thousand seven hundred and sixty-four point sixty-two Euros (EUR 31,764.62), consisting of seventy shares (70) with no par value, all fully paid.»

As no other business matters were tabled, the chairman adjourned the meeting at 11.00 a.m.

J. Bonnier	P. Robat	I. Rosseneu
Chairman	Ballot - Judge	Secretary

Enregistré à Mersch, le 30 juin 2000, vol. 125, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37000/228/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

BROVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2000.

E. Schroeder.

(37001/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

**BUHRMANN SILVER S.A., Société Anonyme,
(anc. BUHRMANN LUXEMBOURG II S.A.).**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 75.881.

In the year two thousand, on twenty-second of June at eleven thirty a.m.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary meeting of the shareholders of BUHRMANN LUXEMBOURG II S.A., having its statutory seat at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered at the registry of commerce in Luxembourg, Number B 75.881 (hereafter the «Company»), incorporated by a deed of 17th May, 2000 of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Maître Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as a secretary Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as a scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, which is signed by each shareholder or its representative, the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. As it appears from the said attendance list, all 3,100 shares in issue are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on the agenda.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Modification of the Company's name from BUHRMANN LUXEMBOURG II S.A. into BUHRMANN SILVER S.A.
- 2) Subsequent amendment of article 1 of the articles of association.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders of the Company decide to change the Company's name from BUHRMANN LUXEMBOURG II S.A. into BUHRMANN SILVER S.A.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 1 of the articles of association shall now read as follows:

«**Art. 1.** There exists a corporation under the name of BUHRMANN SILVER S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries, shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at twelve.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and German version, the English version shall prevail.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend, den zweiundzwanzigsten Juni um elf Uhr dreissig.

Vor Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts BUHRMANN LUXEMBOURG II A.G., mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Nummer B 75.881 (die «Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, vom 17. Mai 2000, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Luc Fisch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Stimmenzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, maître en droit, wohnhaft in Bertrange.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von jedem einzelnen Aktionär gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste vermerkt, welche von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertreter sowie vom Vorsitzenden, vom Schriftführer, vom Stimmenzähler und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche 3.100 ausgegebenen Aktien der Gesellschaft in dieser Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und diese Versammlung somit rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III. Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

1. Abänderung der Gesellschaftsfirma BUHRMANN LUXEMBOURG II S.A. in BUHRMANN SILVER S.A.

2. Abänderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung. Nach Beratung nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die gegenwärtige Gesellschaftsfirma BUHRMANN LUXEMBOURG II S.A. in BUHRMANN SILVER S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses, hat Artikel 1 der Gesellschaftssatzung jetzt folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BUHRMANN SILVER S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um zwölf Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-L. Fisch, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2000, vol. 5CS, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(37003/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

**BUHRMANN SILVER S.A., Société Anonyme,
(anc. BUHRMANN LUXEMBOURG II S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 75.881.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 711 du 22 juin 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(37004/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

BUREAU D'EXPERTISES JEAN SCHMIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.754.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

BUREAU D'EXPERTISES

JEAN SCHMIT, S.à r.l.

Signature

(37005/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

BUSINESS GLOBAL INVESTMENT CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37006/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CATZ FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37011/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CAVES SCHEID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2000, vol. 167, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

CAVES SCHEID, S.à r.l.

(37013/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CASTILLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.991.

In the year two thousand, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of CASTILLO INVESTMENTS S.A., R.C. B Number 74.991, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 28, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at five p.m., Mrs Michelle Helminger, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, master at laws, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, master at laws, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau, that the twenty thousand (20,000) shares of a par value of two (2.-) euros each, representing the total capital of forty thousand (40,000.-) euros are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders present and/or represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital by an amount of 1,666,766.- euros so as to raise it from its present amount of 40,000.- euros to 1,706,766.- euros by the creation and issue of 833,383 new shares having a par value of 2.- euros each.

2. Acceptance of CASTLE HOLDINGS INVESTMENT LIMITED, British Virgin Islands, as subscriber.

3. Subscription of the 833,383 new shares by CASTLE HOLDINGS INVESTMENT LIMITED, British Virgin Islands, by contribution in kind.

4. Subsequent amendment of Article 5.1. of the Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

The meeting approved the report of the Chairman and, after having verified that it was duly constituted, deliberated on the items on the agenda, and passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The share capital is increased by 1,666,766.- euros so as to raise it from its present amount of 40,000.- euros to 1,706,766.- euros by the creation and issue of 833,383 new shares having a par value of 2.- euros each.

These new shares have been entirely subscribed by CASTLE HOLDINGS INVESTMENT LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Michelle Helminger, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 27, 2000.

Such proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The subscription of the 833,383 new shares has been proved to the undersigned notary by relevant papers and all these new shares have been entirely paid-up by a contribution in kind consisting of 5,898 ordinary shares having a nominal value of 125.- Luxembourg francs and representing 58.98 % of the issued share capital of the company IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 4th Floor, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

In accordance with the provisions of article 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, a report on the above described contribution in kind has been drawn up on June 26, 2000 by FIDEI REVISION S.A., réviseur d'entreprises in Luxembourg City, which report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Said report concludes as follows:

«Conclusion:

Based on the verification procedures applied as described above:

- the contribution is at least equal to the number and value of the 833,383 shares of EUR 2.- each to be issued at nominal value; and

- we have no further comment to make on the value of the contribution».

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5.1. of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«5.1. The Company has an issued capital of one million seven hundred six thousand seven hundred and sixty-six (1,706,766.-) euros (EUR), divided into eight hundred fifty-three thousand three hundred and eighty-three (853,383) shares having a par value of two (2.-) euros (EUR) each, which have been fully paid up in cash or in kind.».

Valuation

For all purposes the contribution is valued at sixty-seven million two hundred thirty-seven thousand one hundred and seventy-four (67,237,174.-) Luxembourg francs.

Capital Tax

Since the Company is already owner of 27.69 % of the shares of the company IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A. and the present contribution in kind consists of 58.98% of the shares of said company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated 29th December 1971, which provides for capital tax exemption.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five-thirty p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed, on the day named at the beginning of the document.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASTILLO INVESTMENTS S.A., R.C. B n° 74.991, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 mars 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Madame Michelle Helminger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille (40.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents et/ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 1.666.766,- euros pour le porter de son montant actuel de 40.000,- euros à 1.706.766,- euros par création et émission de 833.383 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,- euros chacune.

2. Acceptation de CASTLE HOLDINGS INVESTMENT LIMITED, Iles Vierges Britanniques, comme souscripteur.

3. Souscription des 833.383 actions nouvelles par CASTLE HOLDINGS INVESTMENT LIMITED, Iles Vierges Britanniques, et libération par un apport en nature.

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 1.666.766,- euros pour le porter de son montant actuel de 40.000,- euros à 1.706.766,- euros par la création et l'émission de 833.383 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,- euros chacune.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par CASTLE HOLDINGS INVESTMENT LIMITED, une société avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Michelle Helminger, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 juin 2000.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La souscription des 833.383 actions nouvelles a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs et toutes ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en 5.898 actions ordinaires d'une valeur nominale de 125,- francs luxembourgeois et représentant 58,98 % du capital émis de la société IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 4^{ème} étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 26 juin 2000 par FIDEI REVISION S.A., réviseur d'entreprises à Luxembourg-Ville, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

Based on the verification procedures applied as described above:

- the contribution is at least equal to the number and value of the 833,383 shares of EUR 2.- each to be issued at nominal value; and
- we have no further comment to make on the value of the contribution».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million sept cent six mille sept cent soixante-six (1.706.766,-) euros (EUR), représenté par huit cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-trois (853.383) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées en espèces ou en nature.».

Evaluation

Pour tous besoins l'apport en nature est évalué à soixante-sept millions deux cent trente-sept mille cent soixante-quatorze (67.237.174,-) francs luxembourgeois.

Droit d'apport

Etant donné que la Société détient déjà 27,69% des actions de la société IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A. et que le présent apport en nature consiste en 58,98% des actions de ladite société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Helming, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 5CS, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(37009/230/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CASTILLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.991.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 728 du 27 juin 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

(37009/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CAVES BERNARD-MASSARD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 4.057.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2000, vol. 167, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

CAVES BERNARD-MASSARD S.A.

(37012/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CENACLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37014/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CAPITAL MULTI STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.385.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

N. Uhl

(37008/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CHARTERED FINANCE CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37016/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CHINON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.066.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 582 du 11 novembre 1996.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2000

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société CHINON HOLDING S.A., tenue en date du 1^{er} février 2000, au 38, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1° Changement du siège social vers L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37017/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

C.E.W., CENTRAL EUROPA WINE, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 63.248.

Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement

Le 30 juin 2000:

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme CENTRAL EUROPA WINE, en abrégé C.E.W., avec siège social à L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons,

constituée suivant acte reçu en date du 10 février 1998 par-devant Maître Seckler, de résidence à Junglinster, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.248, modifiée suivant l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date des 1^{er} octobre 1998, 7 juin 1999 et 13 juin 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexis Demianoff, demeurant 19, rue Chafnay à B-4020 Liège (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Masset, demeurant 252, rue de Beggen à L-1120 Luxembourg,

et désigne comme secrétaire Monsieur Michael Thiry, demeurant 60, rue Saint Blaise à B-6200 Châtelet (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose:

I. - Que la présente Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement a pour:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Jacques Masset de sa fonction d'administrateur et de sa fonction de directeur général.

2. Nomination de Monsieur Michael Thiry en qualité d'administrateur.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques Masset, demeurant 252, rue de Beggen à L-1120 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et de sa fonction de directeur général et lui accorde décharge pour l'exécution de ses mandats jusqu'à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Michael Thiry, demeurant 60, rue Saint Blaise à B-6200 Châtelet (Belgique) en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

A. Demianoff J. Masset BUROFINANCE S.p.r.l. M. Thiry

Enregistré à Capellen, le 6 juillet 2000, vol. 136, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Medinger.

*Liste des présences à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement
tenue à Steinfort, 9, route des Trois Cantons, le 30 juin 2000*

<i>Nom, prénom et domicile Signature de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Présent(e) ou représenté(e)</i>
M. Thiry, B-6200 Châtelet	120	Présent Signature
A. Demianoff, B-4020 Liège	120	Présent Signature
BUROFINANCE S.p.r.l., B-4020 Liège, représentée par A. Demianoff	<u>1.000</u>	Présent Signature
Total:	1.240 actions	

Steinfort, ne varietur, le 30 juin 2000.

A. Demianoff M. Thiry J. Masset
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Capellen, le 6 juillet 2000, vol. 136, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Medinger.

(37015/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EURO 5 FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.871.

Extrait du procès-verbal d'une l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juin 2000

L'Assemblée Générale a décidé:

- de mettre un terme au mandat d'Administrateur de la Société EURO 5 FINANCE, M. W. Cummings, directeur, demeurant à Harmelen, Pays-Bas,
- de nommer avec effet immédiat M. Oussama Daher, contrôleur financier, résidant au 46, Rozenstraat, 1016 NX Amsterdam, Pays-Bas, Administrateur de la Société EURO 5 FINANCE.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour la Société
Koen de Vleeschauer
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(37325/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

**COFI, COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Lors de sa réunion du 21 juin 2000, le conseil d'administration a décidé de nommer, conformément à l'article 12 des statuts, pour l'exercice 2000:

Président: M. François Steil

Vice-Président: M. Serafino Trabaldo-Togna

Secrétaire: M. Bruno Panigadi

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE
ET L'INDUSTRIE
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(37026/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CILA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 55.766.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CILA HOLDINGS S.A.

Signature

(37018/783/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CITY TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37021/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CIM, CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.535.

L'an deux mille, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIM, CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 37.535, constituée en date du 7 mars 1949 sous la législation alors en vigueur dans la zone française du Maroc, les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, - en date du 1^{er} juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 25 du 24 janvier 1992 et - en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 249 du 23 mai 1997.

La séance est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria De Sousa-Santiago, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (FRF 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million de francs français (FRF 1.000.000,-),

converti en cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf virgule zéro deux euros (€ 152.449,02) ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 16 juin 2000,

sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Diminution du capital de 121.449,02 EUR, pour le ramener de 152.449,02 EUR à 31.000,- EUR par suppression de la valeur nominale des actions et remboursement d'un montant de 121.449,02 EUR aux actionnaires;

2) Modification de l'article 3 pour lui donner la teneur suivante: le capital de la société sera fixé à 31.000,- EUR, divisé en 10.000 actions sans valeur nominale;

3) Diminution de la réserve légale de 15.244,90 EUR à 3.100 EUR par affectation de 12.144,90 EUR à la réserve libre.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social à concurrence de cent vingt et un mille quatre cent quarante-neuf virgule zéro deux euros (€ 121.449,02) pour le ramener de cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf virgule zéro deux euros (€ 152.449,02) à trente et un mille euros (€ 31.000,-) par remboursement aux actionnaires d'un montant de cent vingt et un mille quatre cent quarante-neuf virgule zéro deux euros (€ 121.449,02).

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de quinze virgule vingt-quatre euros (€ 15,24) par action.

L'assemblée prend acte que suivant les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés le remboursement à un actionnaire ne peut se faire qu'après 30 jours à compter de la publication de ce procès-verbal au Mémorial. Le remboursement peut se faire antérieurement si tous les créanciers de la société donnent leur accord. Dans l'hypothèse où il n'y a pas de créanciers, le prédit délai n'est pas à respecter.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article trois (3) des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de la valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale de la société de quinze mille deux cent quarante-quatre virgule quatre-vingt-dix euros (€ 15.244,90) à trois mille cent euros (€ 3.100,-) par affectation de douze mille cent quarante-quatre virgule quatre-vingt-dix euros (€ 12.144,90) à la réserve libre.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, M. Santiago, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2000, vol. 860, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2000.

F. Kessler.

(37019/219/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CIM, CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 37.535.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2000.

F. Kessler.

(37020/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.

H. R. Luxemburg B 8.495.

Im Jahre zweitausend, am dreißigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, im Amtswohnsitz in Luxemburg.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, 11, rue Notre-Dame, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 8.495, statt.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Gérard Ferret, Administrateur-Directeur, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Théo Weber, Prokurist, wohnhaft in Sandweiler, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Ulf Gimm, Handlungsbevollmächtigter, wohnhaft in Trier/Deutschland,

alle hier anwesend und dies annehmend.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

1) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigefügt. Diese Liste ist von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet worden.

2) Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur von den Komparenten und von dem Notar paraphiert, beigefügt, um mitformalisiert zu werden.

3) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten.

4) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um DM 15.000.000,- durch Ausgabe von 30.000 nennwertlosen Aktien zusätzlich eines Aufgeldes von DM 1.455,83 je Aktie. Die neuen Aktien sind gewinnberechtigt ab 1. Juli 2000.

2. Beschluß über die Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien mit der Maßgabe, daß diese, unter Verzicht der ATLAS-VERMÖGENSVERWALTUNGS-GESELLSCHAFT, mbH auf ihr Bezugsrecht allein von der COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT zum Kurs von DM 1.955,83, unter Einzahlung eines Aufgeldes von DM 1.455,83 je Aktie in die Reserve, gezeichnet werden.

3. Notarielle Beglaubigung in bezug auf die Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

4. Änderung des ersten Abschnitts von Artikel 4 der Satzung, um denselben mit der vorgenommenen Kapitalerhöhung in Einklang zu bringen.

Nach Beratung faßt die Versammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um fünfzehn Millionen (15.000.000,-) Deutsche Mark, von einer Milliarde einhundert Millionen (1.100.000.000,-) Deutsche Mark auf eine Milliarde einhundertfünfzehn Millionen (1.115.000.000,-) Deutsche Mark zu erhöhen, durch die Herausgabe von dreissigtausend (30.000) neuen nennwertlosen Aktien, zum Kurs von fünfhundert (500,-) Deutsche Mark, zuzüglich eines Aufgeldes von eintausendvierhundertfünfundfünfzig Komma dreiundachtzig (1.455,83) Deutsche Mark je Aktie, welche ab dem ersten Juli 2000 gewinnberechtigt sein werden.

Sodann wurden die dreissigtausend (30.000) neuen Aktien durch die COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz in Frankfurt am Main/Deutschland, vertreten durch Herrn Gérard Ferret, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Frankfurt am Main/Deutschland, am 30. Juni 2000, welche der Anwesenheitsliste beigefügt bleibt,

zum Kurs von eintausendneuhundertfünfundfünfzig Komma dreiundachtzig (1955,83) Deutsche Mark je Aktie gezeichnet und in dieser Höhe eingezahlt.

Die Gesellschaft ATLAS-VERMÖGENSVERWALTUNGS-GESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in Düsseldorf/Deutschland vertreten durch Herrn Théo Weber, vorgeannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Düsseldorf/Deutschland, am 30. Juni 2000, welche der Anwesenheitsliste beigefügt bleibt,

erklärt auf ihr Bezugsrecht zu verzichten.

Der Versammlung und dem instrumentierenden Notar, welcher es ausdrücklich bestätigt, wurde der Beweis erbracht, daß die dreissigtausend (30.000) neuen Aktien in Höhe von eintausendneuhundertfünfundfünfzig Komma dreiundachtzig (1955,83) Deutsche Mark je Aktie eingezahlt wurden; somit steht der Betrag von achtundfünfzig Millionen sechshundertvierundsiebzigtausendneuhundert (58.674.900,-) Deutsche Mark zur freien Verfügung der Gesellschaft.

Hiervon wird ein Betrag von fünfzehn Millionen (15.000.000,-) Deutsche Mark dem Kapital, ein Betrag von einer Million fünfhunderttausend (1.500.000,-) Deutsche Mark der gesetzlichen Rücklage und ein Betrag von zweiundvierzig Millionen einhundertvierundsiebzigtausendneuhundert (42.174.900,-) Deutsche Mark den Rücklagen zugeführt.

Zweiter Beschluss

In der Folge des obigen Beschlusses, beschließt die Versammlung den ersten Abschnitt von Artikel vier der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Milliarde einhundertfünfzehn Millionen (1.115.000.000,-) Deutsche Mark, eingeteilt in zwei Millionen zweihundertdreissigtausend (2.230.000) nennwertlose Aktien.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten und Abschätzung

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlaß des Gegenwärtigen entstehen, werden auf zwölf Millionen dreihundertfünfzigtausend (12.350.000,-) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird gegenwärtige Kapitalerhöhung abgeschätzt auf eine Milliarde zweihundertzehn Millionen einhundertsevenundneunzigtausend (1.210.197.000,-) Luxemburger Franken.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben, mit der Maßgabe, daß kein anderer Aktionär zu unterzeichnen verlangt hat.

Gezeichnet: G. Ferret, T. Weber, U. Gimm, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 125S, fol. 11, case 7. – Reçu 12.101.970 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgeannten Gesellschaft auf Verlangen erteilt, auf stempelfreies Papier, zwecks Hinterlegung beim Bezirksgericht Luxemburg und Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 12. Juli 2000.

R. Neuman.

(37022/226/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 8.495.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37023/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'EST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37024/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.836.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 12 juillet 2000. Signature.
(37025/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

COREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.016.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
(37027/253/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

COREVEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 7B, am Brill.
R. C. Luxembourg B 6.583.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2000. *Pour COREVEN, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(37028/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CTM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.928.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
CTM HOLDING S.A.
Signature
Un administrateur

(37031/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DAFOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 38.290.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
(37032/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CORONA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 4.064.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2000 et avec effet au 1^{er} janvier 2000, le capital social de la société a été converti de LUF 235.000.000,- en EUR 5.825.497,83 et a été augmenté à EUR 5.825.500,- par incorporation d'un montant de EUR 2,17 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 1999. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 5.825.500,-, divisé en 235.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour CORONA HOLDING
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37030/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DAUTOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 39.334.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration
Schaeffer

(37033/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DECORS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.

Réunion du conseil d'administration du 29 juin 2000

Sont présents:

1) Monsieur Saddi Maurizio, administrateur de sociétés, demeurant à L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers

2) Monsieur De Michele Vittorio, commerçant, demeurant à L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale

3) Monsieur Kovacs Pascal, carreleur, demeurant à L-2265 Luxembourg, 52, rue de la Toison d'Or

Le conseil étant valablement constitué, la majorité étant réunie, il est apte à délibérer sur la résolution suivante:

Il est unanimement décidé, conformément à l'article 6 des statuts de la société de nommer un administrateur-délégué, à savoir:

M. Saddi Maurizio, préqualifié, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

En foi de quoi, ce procès-verbal a été successivement signé par tous les membres du conseil d'administration susmentionnés pour manifester leur accord.

Bascharage, le 29 juin 2000.

V. De Michele

P. Kovacs

M. Saddi

Enregistré à Capellen, le 4 juillet 2000, vol. 136, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(37034/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ELECTROMIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.803.

Réunion du conseil d'administration du 22 juin 2000

Le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Monsieur Jean-Claude Bernard, artisan, B-6700 Arlon, 6, rue de l'Esplanade comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

GeCoFi

L. Waxweiler

J.-C. Bernard

Signature

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2000, vol. 414, fol. 49, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(37043/228/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

GFT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.044.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2000, M. Paolo Vigitello, administrateur de société, I-Turin, a été appelé aux fonctions d'administrateur avec effet au 15 mai 2000 en remplacement de M. Luigi Giuseppe Meinardi, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour GFT FINANCE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37078/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DECOTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 28, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 59.627.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour DECOTRA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(37035/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DECOTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 28, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 59.627.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour DECOTRA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(37036/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DEUTSCHE BANK AG, FILIALE LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Verwaltungssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Frankfurt am Main B 30.000.
Niederlassungsgenehmigung Nr. 282/92.

Die Filiale wurde am 11. November 1992 gegründet. Die Veröffentlichung der Gründung erfolgte im Mémorial C, Nr. 77 vom 17. Februar 1993.

Der Jahresabschluss und Lagebericht der DEUTSCHEN BANK AG 1999 sowie der Geschäftsbericht 1999 des Konzerns DEUTSCHE BANK (nach International Accounting Standards, IAS), registriert in Luxemburg, am 12. Juli 2000, Vol. 522, Fol. 19, Case 12, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im April 2000.

DEUTSCHE BANK AG
FILIALE LUXEMBURG
E..W. Contzen M. Zisselsberger

(37039/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DELRA INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 43.252.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37037/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DELRA INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 43.252.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37038/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DEXIA LIFE & PENSIONS, DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme, (anc. BIL-VIE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.).

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.593.

L'an deux mille, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIL-VIE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A. en abrégé BIL-VIE, avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 330 du 1^{er} août 1992,

modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 290 du 11 juin 1997,

modifiée suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 1999, publiée au Mémorial C, numéro 804 du 28 octobre 1999,

modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 avril 2000, en voie de publication au Mémorial C, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 39.593.

Bureau

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank N. Wagener, Membre du Comité de Direction de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à Oberanven.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Bultez, Sous-Directeur à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à Attert (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Droissart, Directeur de MEGA LIFE LUX S.A., demeurant à Saint-Médard (Belgique).

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Changement, avec effet au premier septembre 2000, de la raison sociale en DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, en abrégé DEXIA LIFE & PENSIONS.

2) Suppression de la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts.

3) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

4) Adoption de la disposition transitoire suivante:

«La nouvelle dénomination entrera en vigueur le premier septembre 2000.

En conséquence, tout document émis par la société sous l'ancienne dénomination même après le premier septembre 2000 devra être considéré jusqu'au trente juin 2001 inclus comme émis sous la nouvelle dénomination.»

5) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 12.400.000,- (douze millions quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) à EUR 14.900.000,- (quatorze millions neuf cent mille euros) par la création et l'émission de 496.000 (quatre cent quatre-vingt-seize mille) actions sans désignation de valeur nominale du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir de leur création, numérotées de (100.001) cent mille un à (596.000) cinq cent quatre-vingt-seize mille. Ces nouvelles actions seront émises au prix unitaire de 25 euros soit au pair comptable et seront libérées à concurrence de 25% lors de la souscription.

6) Souscription et libération des 496.000 (quatre cent quatre-vingt-seize mille) actions nouvelles par la société anonyme de droit belge DEXIA INSURANCE, ayant son siège social à Bruxelles.

7) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Il existe actuellement cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer, avec effet au premier septembre 2000, la raison sociale de BIL-VIE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., en abrégé BIL-VIE en DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, en abrégé DEXIA LIFE & PENSIONS.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les propriétaires des actions émises en vertu de l'article 5 ci-après, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois, ci-après dénommée «la société» qui sera régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

La société adopte la dénomination de DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG (en abrégé DEXIA LIFE & PENSIONS).»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la disposition transitoire suivante:

«La nouvelle dénomination entrera en vigueur le premier septembre 2000.

En conséquence, tout document émis par la société sous l'ancienne dénomination même après le premier septembre 2000 devra être considéré jusqu'au trente juin 2001 inclus comme émis sous la nouvelle dénomination.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.400.000,- (douze millions quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) à EUR 14.900.000,- (quatorze millions neuf cent mille euros) par la création et l'émission de 496.000 (quatre cent quatre-vingt-seize mille) actions sans désignation de valeur nominale du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir de leur création, numérotées de (100.001) cent mille un à (596.000) cinq cent quatre-vingt-seize mille. Ces nouvelles actions seront immédiatement émises au prix unitaire de 25,- euros soit au pair comptable et seront libérées à concurrence de 25 % lors de la souscription.

L'assemblée générale admet la société anonyme de droit belge DEXIA INSURANCE, ayant son siège social à Bruxelles, à la souscription des 496.000 (quatre cent quatre-vingt-seize mille) actions nouvelles.

Souscription et Libération

De l'accord de l'Assemblée, les 496.000 (quatre cent quatre-vingt-seize mille) actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme de droit belge DEXIA INSURANCE, ayant son siège social à Bruxelles,

ici représentée par un de ses Administrateurs-délégués, Madame Sonja Rottiers, demeurant à B-1840 Londerzeel St. Jozef, Bloemstraat, 82,

en vertu des pouvoirs lui conférés par le conseil d'administration de la société suivant procès-verbal dressé devant Maître Gilberte Raucq, Notaire à Bruxelles, en date du 30 mars 2000, publié à l'annexe du Moniteur Belge du 26 avril 2000 sous le numéro 20000426-107.

Les 496.000 (quatre cent quatre-vingt-seize mille) actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées par un versement en espèces à concurrence de 25 %, de sorte que la somme de EUR 3.100.000,- (trois millions cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 14.900.000,- (quatorze millions neuf cent mille euros). Il est représenté par 596.000 (cinq cent quatre-vingt-seize mille) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de (1) un à (596.000) cinq cent quatre-vingt-seize mille.

Sur les actions numérotées de (1) un à (100.000) cent mille, EUR 12,3946762 (douze virgule trois millions neuf cent quarante-six mille sept cent soixante-deux euros) restent à libérer par action.

Sur les actions numérotées de (100.001) cent mille un à (596.000) cinq cent quatre-vingt-seize mille, EUR 18,75 (dix-huit virgule soixante-quinze euros) restent à libérer par action.»

38953

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de LUF 5.250.000,- (cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social souscrit est évalué à LUF 500.214.760,- (cinq cents millions deux cent quatorze mille sept cent soixante francs luxembourgeois).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F.N. Wagener, P. Bultez, M. Droissart, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 5CS, fol. 80, case 3. – Reçu 5.002.148 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 juillet 2000.

T. Metzler.

(37040/222/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DEXIA LIFE & PENSIONS, DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 juillet 2000.

T. Metzler.

(37041/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

DINAN S.A. (HOLDING), Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.837.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue en date du 17 mai 2000 que les actionnaires ont élu comme administrateurs et commissaire aux comptes:

Administrateurs:

- RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg
- RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernesey
- RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernesey

Commissaire aux comptes:

- FIDEI REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

RABO MANAGEMENT SERVICES
LIMITED

Signature

Signature

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37042/699/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EMF MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 60.101.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2000.

Signature.

(37046/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EMF MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 60.101.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2000

La séance est ouverte à 11.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Vincent J. Derudder.

Scrutateur: Monsieur Arnould de Laboulaye.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 1.250 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1999.

Approbation des rapports du commissaire aux comptes et du conseil d'administration.

Décharge aux administrateurs.

Décharge au commissaire aux comptes.

Démission d'un administrateur et confirmation de nomination d'un administrateur.

Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un commissaire aux comptes.

Divers.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et l'affectation des résultats au 31 décembre 1999 et donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration (annexe 1) et du rapport du commissaire (annexe 2).

Il demande à l'assemblée de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 sont approuvés montrant une perte pour l'exercice de LUF 113.974,- pour l'année comptable 1999.

L'Assemblée décide de reporter le solde de LUF 392.750,-.

2. Le rapport des administrateurs et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.

3. Décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

4. Décharge est donnée au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat.

5. L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Anthony J. Nightingale, de son poste d'administrateur et ratifie la décision du conseil d'administration de coopter en qualité d'administrateur Monsieur Emmanuel Wolf, demeurant 3, rue Jean Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg, qui accepte.

6. Suite à la volonté exprimée par DM EUROPEAN MANAGEMENT de ne pas poursuivre sa mission de commissaire aux comptes, l'Assemblée nomme en remplacement la S.à r.l. VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, 21, rue des Jardiniers à Luxembourg comme commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin avec celui du conseil d'administration conformément aux statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.00 heures.

V.J. Derudder A. de Laboulaye
Président Scrutateur

Liste de présence

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de voix	Représentées par:	Signatures
EIFAN (MERCHANT FINANCE S.A.) . .	1.050	1.050	V.J. Derudder	Signature
M. Arnould de Laboulaye	<u>200</u>	<u>200</u>	A. de Laboulaye	Signature
Total:	1.250	1.250		

V.J. Derudder A. de Laboulaye
Président Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37047/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ELIODORO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.826.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 27 juin 2000
Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 27 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
ELIODORO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37044/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EMCEDEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.814.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 27 juin 2000
Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 27 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EMCEDEUX S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37045/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

**ESANTO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. ESANTO S.A., Holdinggesellschaft).**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 22.199.

Im Jahre zweitausend, den dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse Biel, mit dem Amtssitze zu Capellen.

Traten die Aktionäre der Holdinggesellschaft ESANTO S.A., mit Sitz zu Luxemburg, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 22.199 in ausserordentlicher Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar Aloyse Biel, mit damaligem Amtssitze zu Differdingen, am 21. November 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 343 vom 18. Dezember 1984, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Aloyse Biel am 15. Dezember 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 61 vom 10. März 1989, und am 16. September 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 619 vom 24. Dezember 1992.

Die Satzung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Simone Wallers, employée de banque, wohnhaft zu Bettemburg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Astrid Garcia-Hengel, employée de banque, wohnhaft zu F-Boulangé.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Myriam Pietropaolo-Del Col, employée de banque, wohnhaft zu Sandweiler.

Nachdem das Büro der Versammlung so zusammengestellt wurde, erklärte der Vorsitzende und ersuchte den instrumentierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

a) Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ESANTO HOLDING S.A. und dementsprechende Abänderung von dem ersten Satz des Artikels 1 der Satzungen.

b) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um NLG zweihundertfünfzigtausend (250.000,- NLG), um es von seinem jetzigen Stand von NLG neunhundertfünfzigtausend (950.000,- NLG) auf eine Million zweihunderttausend NLG (1.200.000,- NLG) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausendfünfhundert (2.500) neuen Aktien zu je einhundert NLG (100,- NLG), durch Umwandlung eines Teils der Gewinnvorträge zum 31. Dezember 1999 in Kapital.

c) Anpassung von Artikel 3 der Satzungen.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien ergeben sich aus einer Anwesenheitsliste, die durch den Verwaltungsvorstand und den Notar ne varietur unterzeichnet wurde; die Anwesenheitsliste ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie eingestrichelt werden.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass das gesamte Aktienkapital bei gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung vertreten ist.

Die durch den Vorsitzenden gemachten Feststellungen wurden nachgeprüft und von der Versammlung als richtig befunden; dieselbe stellt die Beschlussfähigkeit zu vorstehender Tagesordnung fest.

Die Versammlung geht sodann zur Tagesordnung über.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, die Bezeichnung der Gesellschaft in ESANTO HOLDING S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Abänderung des ersten Satzes des Artikels 1 der Satzungen, welcher wie folgt lautet:

«**Art. 1.** Unter der Bezeichnung ESANTO HOLDING S.A., wird hiermit eine Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, das Gesellschaftskapital um zweihundertfünfzigtausend NLG (250.000,- NLG) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von neunhundertfünfzigtausend NLG (950.000,- NLG) auf eine Million zweihunderttausend NLG (1.200.000,- NLG) heraufzusetzen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausendfünfhundert (2.500) neuen Aktien zu je einhundert NLG (100,- NLG), welche durch Umwandlung eines Teils der Gewinnvorträge zum 31. Dezember 1999 in Kapital, in gleicher Höhe voll eingezahlt wurden, und welche den jetzigen Aktionären im Verhältnis zu ihrer bisherigen Beteiligung am Aktienkapital zugeteilt werden.

Diese Kapitalerhöhung von zweihundertfünfzigtausend NLG (250.000,- NLG) durch Umwandlung eines Teils des Gewinnvortrages geht aus der Bilanz hervor, welche ne varietur von der Versammlung und dem Notar paraphiert wurde und gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr eingetragen zu werden.

Viertes Beschluss

Durch diese Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt von Artikel 3 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihunderttausend NLG (1.200.000,- NLG), eingeteilt in 12.000 Aktien zu je einhundert NLG (100,- NLG).»

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht, wird die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft abgeschlossen.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf vier Millionen fünfhundertsechundsiebzigtausenddreihundertfünfzig Luxemburger Franken (4.576.350,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wallers, A. Garcia, M. Del Col, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 13 juin 2000, vol. 418, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 juin 2000.

A. Biel.

(37049/203/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

ESANTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.199.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

(37050/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EUROCHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 36.834.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EUROCHARTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37051/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EURO-HABEMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 8.752.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EURO-HABEMUS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37052/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.724.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2000.

EUROLUX S.A.

Signature
Administrateur Signature
Administrateur

(37053/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EUROPÄISCHES RENTEN INSTITUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.256.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2000.

Pour EUROPÄISCHES RENTEN INSTITUT S.A.
V. J. Derudder M. Ehler A. J. Nightingale

(37054/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EUROPEAN BROKERS & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37055/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FINANCIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37069/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FINANCIERE DE LORRAINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37070/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EURO SILANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.213.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EURO SILANG HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37056/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EUROSTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.315.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EUROSTAM S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37057/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EUROTARGET 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.769.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EUROTARGET 2000 S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37058/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EUROWEISS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 36.281.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EUROWEISS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37059/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FIDUCIAIRE PREMIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 6, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 49.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37066/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EVEREST COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.747.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour EVEREST COMMUNICATION, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(37060/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EVER WHITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.855.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EVER WHITE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37061/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.967.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

(37062/065/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.469.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 juin 2000 et de la réunion du Conseil d'Administration de la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A., que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

Messieurs D. R. Scheepe, J. P. Everwijn, F. B. Deiters.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

Monsieur J. P. Everwijn.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 1999:

ERNST & YOUNG.

2) Election de Messieurs D. R. Scheepe, J. P. Everwijn, F. B. Deiters et J. M. J. Kallen en tant qu'administrateurs.

3) Election de Monsieur J. P. Everwijn en tant qu'administrateur-délégué de la société.

4) Election de ERNST & YOUNG comme nouveau Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Le profit qui s'élève à LUF 31.560,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Everwijn M. Droogleever-Fortuyn

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37064/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.469.

Réunion du Conseil d'Administration

Il résulte de la Réunion du Conseil d'Administration de la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 30 juin 2000 que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Monsieur J.P. Everwijn (Administrateur-Délégué),
Monsieur D.R. Scheepe,
Monsieur F.B. Deiters,
Monsieur J.M.J. Kallen.

Révocation du pouvoir de signature «B» de Mademoiselle Catherine Koch avec effet au 1^{er} juillet 2000.

Nomination d'un Fondé de pouvoir «A» (signe conjointement avec un Administrateur ou un autre Fondé de pouvoir) avec effet au 1^{er} juillet 2000:

Mademoiselle Catherine Koch

Nomination de Fondés de pouvoir «B» (signent conjointement avec un autre Fondé de pouvoir ou un Administrateur) avec effet au 1^{er} juillet 2000:

Mademoiselle Lian van den Broek,
Monsieur Patrick van Denzen.

Il résulte de ce qui a été décidé que la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A. peut être représentée par les personnes suivantes:

Les membres du Conseil d'Administration (signent conjointement avec un autre Administrateur ou un Fondé de pouvoir):

Monsieur J.P. Everwijn (Administrateur-Délégué),
Monsieur D.R. Scheepe,
Monsieur F.B. Deiters,
Monsieur J.M.J. Kallen.

Fondés de pouvoir «A» (signent conjointement avec un autre Fondé de pouvoir ou un Administrateur):

Monsieur Marco Dijkerman.
Madame Marjolijne Droogleever-Fortuyn,
Mademoiselle Catherine Koch.

Fondés de pouvoir «B» (signent conjointement avec un Administrateur ou un Fondé de pouvoir «A»):

Madame Eliane Klimezyk,
Mademoiselle Lian van den Broek,
Monsieur Patrick van Denzen.

Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution de sociétés luxembourgeoises, la Société FIDES (LUXEMBOURG) S.A. est engagée en tant que fondateur par chaque administrateur et par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37065/683/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

H.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.324.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

(37086/065/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

H.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.324.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

(37085/065/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FERRANIA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.684.

EXTRAIT

En date du 29 juillet 1999, les 233 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,-, chacune, représentant l'intégralité du capital social de FERRANIA LUX, S.à r.l., ont été transférées par SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED à:

- SHORESIDE - CONSULTORIA COMERCIAL S.A., 138, rua da Carriera, San Pedro, Funchal, Madeira	149,98 parts
- SCHRODER ASSOCIATO SpA, Corso Europa 12, 20122 Milano, Italy	1,47 parts
- SEAHAWCKS - CONSULTORIA COMERCIAL SOCIEDADE UNIPessoal S.A., 138, rua da Carriera, San Pedro, Funchal, Madeira	41,94 parts
- GABRIEL FIDUCIARIA S.r.l., Via dei Quartieri 6, 10122 Torino, Italy	39,61 parts

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Certifié sincère et conforme

FERRANIA LUX, S.à r.l.

FERRANIA LUX, S.à r.l.

FERRANIA LUX, S.à r.l.

L. S. McNairn

J. M. Marren

P. M. Everitt

Director

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37063/694/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FIDUCIAIRES DE L'UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52506.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37067/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FINAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.152.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 9 juin 2000 entre la société anonyme FINAG S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers EXPERTS COMPTABLES ET FISCAUX, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37068/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

IBERIAN VIDEO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 63.966.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société lors de sa réunion du 30 juin 2000 à 11.00 heures

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2000:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1999 est reportée à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37089/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FINBEL RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.518.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37071/253/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FINBEL RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.518.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme FINBEL RE S.A.,
qui s'est tenue au siège social de la société le 16 mars 2000*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Marc Speeckaert
- Michel Vermaerke
- Lucien Scheuren
- Paul Mousel
- Olivier Moumal
- Claude Weber

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2001 et qui aura à statuer sur les comptes annuels de 2000.

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2001 et qui aura à statuer sur les comptes annuels de 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37072/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FIorentini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.515.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mars 2000

Messieurs De Bernardi Angelo, Nardi Mario et Madame Ries-Bonani Marie Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Venegoni Fabio est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
FIORENTINI INTERNAITONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37073/545/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FLAMIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.606.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que M. Benoît Sirot, demeurant à L-Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 31 décembre 1998.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37074/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

GALWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 68.126.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(37075/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

GARAGE CARLO APEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, rue Montpellier.
R. C. Luxembourg B 27.444.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour GARAGE CARLO APEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(37076/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

GESO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.358.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue en date du 2 mai 2000, que les actionnaires ont élu comme administrateurs et commissaire aux comptes:

Administrateurs:

- RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg
- RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernesey
- RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernesey

Commissaire aux comptes:

- M. L. Van Loey, residing in St.-Niklaas, Belgium.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

RABO MANAGEMENT SERVICES
LIMITED

Signature

Signature

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37077/699/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

GILDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.608.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que M. Benoît Sirot, demeurant à L-Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 31 décembre 1998.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37079/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

GORGONA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.426.

L'an deux mille, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GORGONA HOLDING S.A., R. C. B n° 71.426, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 855 du 16 novembre 1999.

La séance est ouverte à midi quinze sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabine Schiltz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt mille (120.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 530.000,- EUR, pour le porter de 120.000,- EUR à 650.000,- EUR, par la création et l'émission de 53.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR.

Souscription des 53.000 actions nouvelles ainsi créées par la société INTERFINANCE AND PARTICIPATIONS LTD et libération intégrale moyennant un apport en nature consistant en une conversion partielle d'une créance envers la Société.

2. Modification subséquente de l'Article 3 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 530.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 120.000,- EUR à 650.000,- EUR, par la création et l'émission de 53.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par la INTERFINANCE AND PARTICIPATIONS LTD, une société établie et ayant son siège social à Via Dufour 4, Lugano (Suisse),

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 mai 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les nouvelles actions ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que la société INTERFINANCE AND PARTICIPATIONS LTD, préqualifiée, a sur la société GORGONA HOLDING S.A.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 10 juin 2000 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte, pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de 530.000,- EUR provenant de cette dette en capital social de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à six cent cinquante mille (650.000,-) euros (EUR), divisé en soixante-cinq mille (65.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Evaluation

A toutes fins utiles, la présente augmentation de capital est évaluée à vingt et un millions trois cent quatre-vingt mille cent quarante-sept (21.380.147,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, S. Schiltz, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 1255, fol. 4, case 9. – Reçu 213.801 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(37082/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

GORGONA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.426.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 734 du 28 juin 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(37083/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

CERTUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year two thousand, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. FIROD INVESTMENT N.V., with registered office at Caracasbaaiweg 199, Curaçao (Netherlands Antilles),

2. ESTEGGE N.V., with registered office at Caracasbaaiweg 199, Curaçao (Netherlands Antilles).

Both here represented by Mr Matthijs Bogers, Trust Officer, residing in B-Lavacherie, acting by virtue of two proxies given on June 14, 2000, which after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of CERTUS INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred fifty thousand euros (250,000.- EUR) to be divided into two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Friday of June at 12.00 and the first time in the year 2001. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will, be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2000.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. FIROD INVESTMENTS N.V., prenamed, three hundred nine shares	309
2. ESTEGGE N.V., prenamed, one share	1
Total: three hundred ten shares	310

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) as it was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, many form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 90,000.- LUF.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. - The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2005:

- a) Mr Dirk C. Oppelaar, Maître en droit, residing at rue de Reckenthal 62, L-2410 Luxembourg,
- b) Mr Matthijs Bogers, Trust Officer, residing at rue d'Amberloup 29D, B-6681 Lavacherie,
- c) Miss Anne Compère, private employee, residing at Rue des Mèlèzes 20, B-6700 Arlon.

3. - The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2005:

ELPERS & Co, Réviseurs d'entreprises, S.à r.l., with registered office at boulevard du Prince Henri, 11, L-1724 Luxembourg,

4. - The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le quinze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. FIROD INVESTMENTS N.V., dont le siège est établi à Caracasbaaiweg 199, Curaçao (Antilles Néerlandaises),
2. ESTEGGE N.V., dont le siège est établi à Caracasbaaiweg 199, Curaçao (Antilles Néerlandaises).

Toutes deux ici représentées par Monsieur Matthijs Bogers, Trust Officer, demeurant à B-Lavacherie, agissant en vertu de deux procurations en date du 14 juin 2000, lesquelles, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CERTUS INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de juin à 12 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. FIROD INVESTMENTS N.V., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. ESTEGGE N.V., préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 90.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 1 année 2005:
 - a) Monsieur Dirk C. Oppelaar, Maître en droit, demeurant à la rue de Reckenthal 62, L-2410 Luxembourg,
 - b) Monsieur Matthijs Bogers, Trust Officer, demeurant à la rue d'Amberloup 29D, B-6681 Lavacherie,
 - c) Mademoiselle Anne Compère, employée privée, demeurant à la rue des Mélézes 20, B-6700 Arlon.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005: ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2000, vol. 5CS, fol. 76, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 juillet 2000.

G. Lecuit.

(37573/220/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2000.

GORDIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 41.388.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2000 les changements au registre de commerce sont les suivants.

Le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2006:

Suite à la démission du conseil d'administration, composé de Madame Anna Maria Ganske, employée privée, demeurant à L-2133 Luxembourg, 56, rue Nicolas Martha, de Monsieur Leszek Ganske, professeur, demeurant à L-2133 Luxembourg, et de Monsieur Tibor Reczey, ouvrier, demeurant à Uveg haz U.4, H-1061 Budapest; ils ont été remplacé par:

Madame Christiane Clement, employée privée, demeurant à Mondercange

M. Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg

Mlle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à Bertrange

Monsieur Georges Brimeyer a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Les deux autres administrateurs signeront collectivement à deux.

Le siège social sera transféré à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

Suite à la démission du commissaire aux comptes de Monsieur Ihnacy Soroka, ouvrier, demeurant au 50 Hoza, PL-00-682 Warschau, a été nommée commissaire aux comptes la S.A. AMSTIMEX, 17, rue Nic Martha, L-2133 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 82, case 3. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37081/637/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

G.S.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37084/761/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

INSUTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 37.136.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37099/253/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

INSUTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 37.136.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 9 juin 2000

L'assemblée décide de transférer le siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

L'assemblée prend acte de la démission en tant qu'administrateurs de Messieurs Paul Haine et Guido Vanhove avec effet au 9 juin 2000.

L'assemblée décide d'augmenter le nombre actuel des administrateurs de 5 à 6.

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

Madame Anja Mackelberg

Monsieur Patrick Verlee

Monsieur Claude Weber.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2003.

L'assemblée décide de maintenir comme dirigeant agréé la société MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Claude Weber.

L'assemblée nomme DELOITTE & TOUCHE comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2001 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37100/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

IMEXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37090/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

IMEXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37091/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

IMEXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(37092/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

EDITIONS & PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9280 Diekirch, 24, rue de Stavelot.

STATUTS

L'an deux mille, le trois juillet.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Kugener, indépendant, demeurant à L-9261 Diekirch;

2. Monsieur Sandro Dimola, indépendant, demeurant à Diekirch;

tous les deux non présents, ici représentés par Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant à Roedgen, en vertu de deux procurations sous seing privé, en date à Diekirch du 30 juin 2000, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent le projet des statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de EDITIONS & PROMOTIONS, S.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'édition d'imprimés, la diffusion de données informatiques par voie télématique, l'activité d'étagiste-décorateur avec vente des articles de la branche, l'agence de publicité avec la vente des articles publicitaires, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet le conseil financier et en investissements, ainsi que toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et le commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée de dix années. Ensuite elle se prolonge par tacite reconduction d'année en année.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cent parts sociales (100), de cinq mille francs (5.000,-), chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Serge Kugener, prédit, cinquante parts sociales	50 parts
2.- Monsieur Sandro Dimola prédit, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de cinq cent mille (500.000,-) francs a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre deux mille.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente cinq mille (35.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris, à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge Kugener, prèdit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Sandro Dimola, prèdit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-9280 Diekirch, 24, rue de Stavelot.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé, par leur mandataire avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Meisch, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2000, vol. 860, fol. 78, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2000.

N. Muller.

(91903/224/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 juillet 2000.

LÜCKER TRANSPORT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 2.538.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2000, vol. 266, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juillet 2000.

Signature.

(91875/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juillet 2000.

MISCHAUX-BRAUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 19, rue Alferweiher.

R. C. Diekirch B 4.730.

L'an deux mille, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Steve Mischaux, chauffeur, et son épouse

2.- Madame Manuela Braun, sans état particulier,

demeurant ensemble à L-6562 Echternach, 101, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MISCHAUX-BRAUN, S.à r.l., avec siège social à L-6412 Echternach, 19, rue Alferweiher, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous la section B numéro 4.730.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 26 juin 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Seckler en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1002 du 28 décembre 1999.

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social en euros et de le fixer, moyennant incorporation d'une réserve de cent cinq virgule trois cent vingt-quatre euros (105,324 EUR), au montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Monsieur Steve Mischaux, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit vingt-cinq (25) parts sociales pour le montant total de six cent vingt-cinq Euros (625,- EUR) à Madame Jeanne Grommes, employée privée en retraite, demeurant à L-6412 Echternach, 19, rue Alferweiher, ici présente et ce acceptant.

Madame Manuela Braun, prénommée, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit vingt-cinq (25) parts sociales pour le montant total de six cent vingt-cinq Euros (625,- EUR) à Madame Jeanne Grommes, préqualifiée, ici présente et ce acceptant.

Madame Grommes est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et elle a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de ce jour et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Elle reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Les cédants déclarent avoir reçu de Madame Grommes lesdits montants avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Les gérantes de la société déclarent accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent accepter cette cession de parts sociales.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés actuels décident de modifier l'article six des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500, EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune qui sont réparties comme suit:

1. Monsieur Steve Mischaux, chauffeur, demeurant à L-6362 Echternach, 101, route de Luxembourg, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
2. Madame Manuela Braun, sans état particulier, épouse de Monsieur Steve Mischaux, demeurant à L-6562 Echternach, 101, route de Luxembourg, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
3. Madame Jeanne Grommes, employée privée en retraite, demeurant à L-6412 Echternach, 19, rue Alferweiher, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une station service avec lavage d'autos, la vente de carburants et lubrifiants, de pneumatiques, le commerce d'équipements et de produits d'entretien pour moyens de transports automoteurs, de produits alimentaires, de boissons et d'articles de ménage, de journaux et périodiques, de produits de boulangerie-pâtisserie, de fleurs coupées, de cassettes audio et vidéo, de jeux et de jouets, la vente de tabacs, d'articles de fumeurs, le débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que l'exploitation d'une friterie, notamment la vente de pommes frites, de saucissons, d'hamburgers, de sandwiches garnis et d'articles de confiserie et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée:

- 1) Monsieur Steve Mischaux, prénommé, comme gérant administratif de la société;
- 2) Madame Manuela Braun, prénommée, comme gérante technique dans la branche station service avec lavage d'autos, la vente de carburants et lubrifiants, de pneumatiques, le commerce d'équipements et de produits d'entretien pour moyens de transports automoteurs;
- 3) Madame Jeanne Grommes, préqualifiée, comme gérante technique de la société dans la branche de produits alimentaires, de boissons et d'articles de ménage, de journaux et périodiques, de produits de boulangerie-pâtisserie, de fleurs coupées, de cassettes audio et vidéo, de jeux et de jouets, la vente de tabacs, d'articles de fumeurs, le débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que la vente de pommes frites, (le saucissons, d'hamburgers, de sandwiches garnis et d'articles de confiserie et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société est engagée pour les engagements inférieurs au montant de 50.000,- francs par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour les engagements supérieurs à ce montant, la société est engagée par la signature du gérant technique de la branche concernée ensemble avec la signature du gérant administratif.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges incombant à la société en vertu des présentes est évalué sans nul préjudice à environ 20.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Mischaux, M. Braun, J. Grommes, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 juin 2000, vol. 350, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 juillet 2000.

H. Beck.

(91907/201/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2000.

MISCHAUX-BRAUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 19, rue Alferweiher.

R. C. Diekirch B 4.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 juillet 2000.

H. Beck.

(91908/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2000.

SOFADIMODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 11A, rue de la Sûre.

R. C. Diekirch B 5.444.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 5 juillet 2000, vol. 133, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juillet 2000.

Signature.

(91879/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juillet 2000.

ISIS COMPUTER A.G., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 2.879.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 28 juin 2000, vol. 208, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(91859/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juillet 2000.

ISIS COMPUTER A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L- 9991 Weiswampach.

H. R. Diekirch B 2.879.

Im Jahre zweitausend, am sechsten Juni am Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, sind zur ordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft ISIS COMPUTER S.A., eingetragen im Handelsregister unter der Registernummer B 2.879.

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Herbert März, Kaufmann, wohnhaft in B-4791 Burg-Reuland, Maldingen 45.

- Der Präsident benennt als Sitzungssekretärin Frau Ingrid Reuter, Privatbeamtin, wohnhaft in B-4784 St.Vith, Nieder-Emmels 61A.

- Der Präsident benennt als Stimmzähler Herrn Martin Leewe, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-48599 Gronau, Allstätterstraße 3A.

Da das Büro jetzt voll besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Die Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Abstimmung, Prüfung und Ratifizierung de Bilanz der Gesellschaft,
- Entlassung und Entlastung des Verwaltungsrates,
- Einsetzung eines neuen Verwaltungsrats,
- Bestätigung des Kommissars.

II. Es wird festgelegt, daß 100 % der Aktionäre erschienen sind, bzw. durch Vollmacht vertreten sind. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen mit 100% der Stimmen folgende Beschlüsse:

- 1. Die vorgelegte Bilanz wird für ordentlich befunden und in der Form abgezeichnet. Der Rechnungskommissar bestätigt die Einhaltung der luxemburger Bilanzrichtlinien und zeichnet die Bilanz ab. Die Bilanz wird in der vorliegenden Form veröffentlicht.
- 2. Der Verwaltungsrat wird entlassen und entlastet für seine bisherige Tätigkeit.
- 3. Als neue Mitglieder des Verwaltungsrates werden ab heute für die Dauer von 6 Jahren ernannt:
 - Herr Herbert März, Unternehmensberater, wohnhaft in B-4791 Burg-Reuland, Maldingen 45.
 - Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot
 - Frau Rita Sawitskaja, wohnhaft zu B-4791 Burg-Reuland, Maldingen 45
- 4. Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:
Herr Herbert März, vorgeannt
- 5. Die Gesellschaft wird vertreten durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.
- 6. Als Kommissar wird Herr Hermann Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St.Vith, Hinderhausen 82, für weitere sechs Jahre bestätigt.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 6. Juni 2000.

Unterschrift Unterschrift Unterschrift
der Präsident die Sekretärin der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 7 juillet 2000, vol. 208, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91860/703/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juillet 2000.

IMDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 69.

R. C. Diekirch B 2.965.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 29 juin 2000, vol. 171, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
IMDECO S.A.

(91889/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 juillet 2000.

IMDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 69.

R. C. Diekirch B 2.965.

Assemblée générale ordinaire

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 juin 2000 que les actionnaires ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Delvenne Joseph, demeurant à B-4950 Waimes;
- Monsieur Heinen Helmut, demeurant à B-Amel;
- Monsieur Seil Joseph, demeurant à L-9780 Wintrange,

et le mandat du commissaire aux comptes:

- La FIDUCIAIRE HUPPERETZ ET CIE, Sprl, à B-4960 Malmédy,

ont été reconduits pour une durée de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2006.

Pour extrait conforme
J. Delvenne H. Heinen
Les actionnaires

Enregistré à Wiltz, le 29 juin 2000, vol. 171, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(91890/557/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 juillet 2000.